

Image not found or type unknown



Exonération de la taxe d'habitation

Par **GUIDER**, le **23/09/2010** à **19:56**

Bonjour, rnles propriétaires sont-ils redevables de la taxe d'habitation pour les locaux qu'ils louent en meublé, lorsque ces locaux ne constituent pas leur habitation personnelle et sont spécialement aménagés pour la location?